



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Assurance maladie et accidents
Division Prestations de l'assurance maladie

**Commentaire des modifications supplémentaires du 1^{er} février 2021
de l'annexe 3 de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance
des soins (OPAS) (RO 2021 44, n° 11 du 26 janvier 2021)**

Table des matières

Commentaire des modifications du 1^{er} février 2021 de l'annexe 3 (liste des analyses) de l'OPAS	3
Position 4700.00 « taxe de commande » et position 4707.00 « taxe de présence »: modifications des limitations	3

Commentaire des modifications du 1^{er} février 2021 de l'annexe 3 (liste des analyses) de l'OPAS

Position 4700.00 « taxe de commande » et position 4707.00 « taxe de présence »: modifications des limitations

Depuis le 1^{er} décembre 2020, les positions 4700.00 « taxe de commande » et 4707.00 « taxe de présence » ne peuvent pas être facturées par les laboratoires lorsqu'ils ont facturé le même jour pour le même assuré une analyse de biologie moléculaire pour le SARS-CoV-2 ou/et une analyse sérologique pour le SARS-CoV-2 selon l'ordonnance 3 COVID-19.

En raison de l'accélération de la pandémie, l'ordonnance 3 COVID-19 a été modifiée. La prise en charge des coûts par la Confédération n'est plus limitée aux analyses par biologie moléculaire du SARS-CoV-2 et aux analyses sérologiques anti-SARS-CoV-2, elle s'étend aussi aux analyses des antigènes pour le SARS-CoV-2. De plus, la réglementation de la prise en charge des coûts des analyses du SARS-CoV-2 par la Confédération figure nouvellement à l'alinéa 1 et non plus à l'alinéa 3 de l'article 26 de l'Ordonnance 3 COVID-19.

Les limitations des positions 4700.00 et 4707.00 ont en conséquence été étendues aux analyses des antigènes pour le SARS-CoV-2, et les références à l'article 26 de l'Ordonnance 3 COVID-19 mises à jour. Ces limitations des positions 4700.00 et 4707.00 sont également valables lorsque les analyses par biologie moléculaire du SARS-CoV-2 ou les analyses des antigènes pour le SARS-CoV-2 sont réalisées par test rapide.